

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11
Date de convocation : 17/01/2024
Date publication : 31/01/2024
Secrétaire de séance : GILGER Rébecca

Séance du 24 janvier 2024
Sous la présidence de M. Vincent NOE

Etaient présents les conseillers :

Mmes et MM., Alain ALBRECHT, CAMELOT Claire-Hélène, DOLLINGER Claude, GILGER Rebecca, CROLET Céline, HUBER Myriam, JACINTE Matthieu, NOACCO Damien, RIHN Matthieu,

Absents excusés :

ESCHBACH Patrick, Stéphane FAHRNER, STOLL Michel, WEYHAUPT Loïc

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 13/12/2023.

1) Validation des statuts du Syndicat intercommunal à vocation unique La Source :

Vu les dispositions des articles L 5211-5 et L 5212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'un Regroupement Pédagogique Intercommunal est constitué entre les Communes de Fessenheim-le-bas, Kuttolsheim et Wintzenheim-Kochersberg,

Vu la délibération du 13/12/23 approuvant la création d'un SIVU à vocation scolaire entre les communes de Fessenheim-le-Bas, Wintzenheim-Kochersberg et Kuttolsheim pour la création et gestion d'une école intercommunale entre les 3 villages et désignant les membres du SIVU,

Le Maire présente au Conseil Municipal, les statuts élaborés pour le SIVU dénommé « **SIVU La Source** » et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adhésion de la Commune au SIVU précité.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Décide d'adhérer au **syndicat intercommunal à vocation unique « La Source »**, comportant les communes de Fessenheim-Le-Bas, Wintzenheim-Kochersberg et Kuttolsheim et doté de la compétence ci-après : création, aménagement, équipement, entretien et fonctionnement du groupe scolaire intercommunal La Source.

Le Syndicat est habilité à conventionner avec un autre EPCI ou établissement public dans le cadre de l'article 2 et 3 de la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique.

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Demande à Mme. La Préfète du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du **SIVU La Source**.

2) Reste à réaliser :

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue est obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondant :

- en dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recette d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2023 intervenant le 31 décembre 2023, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024 lors du vote du budget.

ÉTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - NON MANDATÉES

CHAP.	COMPTE	OPERATION	NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT
21	2151	30	Réseaux de voirie et réseaux divers – réhabilitation du chemin de la LIESS	138 508,50 €
21	2128	30	Travaux paysager et renaturation d'un cours d'eau – réhabilitation du chemin de la LIESS	18 714,33 €
TOTAL				157 222,83 €

ÉTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - NON MANDATÉES

CHAP.	COMPTE	OPERATION	NATURE DE LA RECETTE	MONTANT
13	13	1321	Subvention aire de jeux - FEADER	23 514,22 €
TOTAL				23 514,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les états des restes à réaliser suivants :

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **157 222,83 €**

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **23 515,00 €**

- Autorise Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2024.

3) Divers :

Travaux LIESS : reste la mise en place de l'éclairage public et la signalisation

Présentation des orientations budgétaires de la communauté de communes du Kochersberg Ackerland : dans lesquelles figurent le projet de construction d'un accueil périscolaire à Kuttolsheim.

Journée d'action : 13 avril 2024

Entretien parc « Les Seigneurs »

Nettoyage de la Souffel

Commune à l'honneur : le 23 mai 2024

Fête des aînés : 2 juin 2024

Elections européennes : 9 juin 2024 de 8h00 à 20h00

Inauguration de la LIESS et fête de la musique le 22 juin 2024

Le Maire,
Vincent NOE

La secrétaire,
Rébecca GILGER

**ORDRE DU JOUR
MERCREDI 24 JANVIER 2024**

- 1) Validation des statuts du Syndicat intercommunal à vocation unique La Source**
- 2) Reste à réaliser**
- 3) Divers**